

Fiche descriptive sur les zones humides Ramsar (FDR)- version 2006-2008

1. Nom et adresse du rédacteur de la FDR :

NAMOANO Yemboado
Ingénieur des Eaux et Forêts
Direction de la Faune et des Chasse / Ministère
de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 BP 7044 Ouagadougou 03. Burkina Faso
Tél. (226) 50 35 69 71 / 70 01 62 46
namoanoyg@yahoo.fr

USAGE INTERNE SEULEMENT

J	M	A

Date d'inscription

--	--	--	--	--	--

Numéro de référence du site

2. Date à laquelle la FDR a été remplie ou mise à jour :

18 juin 2009

3. Pays :

Burkina Faso

4. Nom du site Ramsar :

Le nom exact du site inscrit dans une des trois langues officielles (français, anglais ou espagnol) de la Convention. Tout autre nom, par exemple dans une langue locale (ou plusieurs) doit figurer entre parenthèses après le nom exact.

LAC DE TINGRÉLA

5. Inscription d'un nouveau site Ramsar ou mise à jour d'un site déjà inscrit :

Cette FDR concerne (veuillez ne cocher qu'une seule case)

- a) l'inscription d'un nouveau site Ramsar ; ou
b) des informations mises à jour sur un site Ramsar déjà inscrit

6. Pour les mises à jour de FDR seulement : changements apportés au site depuis son inscription ou depuis la dernière mise à jour :

a) Limites et superficie du site

Les limites et la superficie du site Ramsar sont inchangées

ou

Si les limites du site ont changé :

- i) les limites ont été marquées plus précisément ; ou
ii) les limites ont été agrandies ; ou
iii) les limites ont été réduites**

et/ou

Si la superficie du site a changé :

- i) la superficie a été mesurée avec plus de précision ; ou
ii) la superficie a été agrandie ; ou
iii) la superficie a été réduite**

** Note importante : si les limites et/ou la superficie du site inscrit sont réduites, la Partie contractante doit avoir suivi les procédures établies par la Conférence des Parties contractantes dans l'annexe à la Résolution IX.6 de la COP9 et avoir fourni un rapport, conformément au paragraphe 28 de cette annexe, avant de soumettre une FDR à jour.

b) Décrire brièvement tout changement majeur intervenu dans les caractéristiques écologiques du site Ramsar, y compris dans l'application des Critères depuis la FDR précédente :

7. Carte du site :

Voir annexe III de la *Note explicative et mode d'emploi* pour des orientations précises sur la fourniture de cartes appropriées, y compris de cartes numériques.

a) Une carte du site, avec des limites clairement marquées est incluse sous la forme suivante :

- i) **une copie imprimée** (nécessaire pour inscription du site sur la Liste de Ramsar) :
- ii) **une carte électronique (c.-à-d. JPG ou image ArcView) :**
- iii) **un fichier SIG avec des vecteurs géoréférencés des limites du site et des tableaux des attributs**

b) Décrire brièvement le type de délimitation appliqué :

P. ex. les limites sont celles d'une aire protégée existante (réserve naturelle, parc national, etc.) ou correspondent aux limites d'un bassin versant ; ou suivent des limites géopolitiques (p. ex. une juridiction locale) ou des limites physiques telles que des routes ou les berges d'un plan d'eau, etc.

Le lac de Tingréla est un lac naturel de 364 ha. La limite tracée à 1 km de la rive du lac, couvre l'environnement lointain autour du lac. Cet espace est sous l'influence de l'eau, en terme d'inondation, de distribution d'espèces aquatiques (animaux et végétations), d'aménagements valorisant les berges....

8. Coordonnées géographiques (latitude/longitude, en degrés et minutes) :

Fournir les coordonnées du centre approximatif du site et/ou les limites du site. Si le site se compose de plusieurs zones séparées, fournir les coordonnées de chacune des zones.

Coordonnées géographiques du centre : Longitude : 4° 50' 30" et Latitude : 10° 38' 30".

9. Localisation générale :

Indiquer dans quelle partie du pays et dans quelle(s) grande(s) région(s) administrative(s) le site se trouve, ainsi que la localisation de la grande ville la plus proche.

Le Lac de Tingréla est localisé à l'extrême Ouest du Burkina Faso.

Région administrative : Les Cascades

Province : Comoé

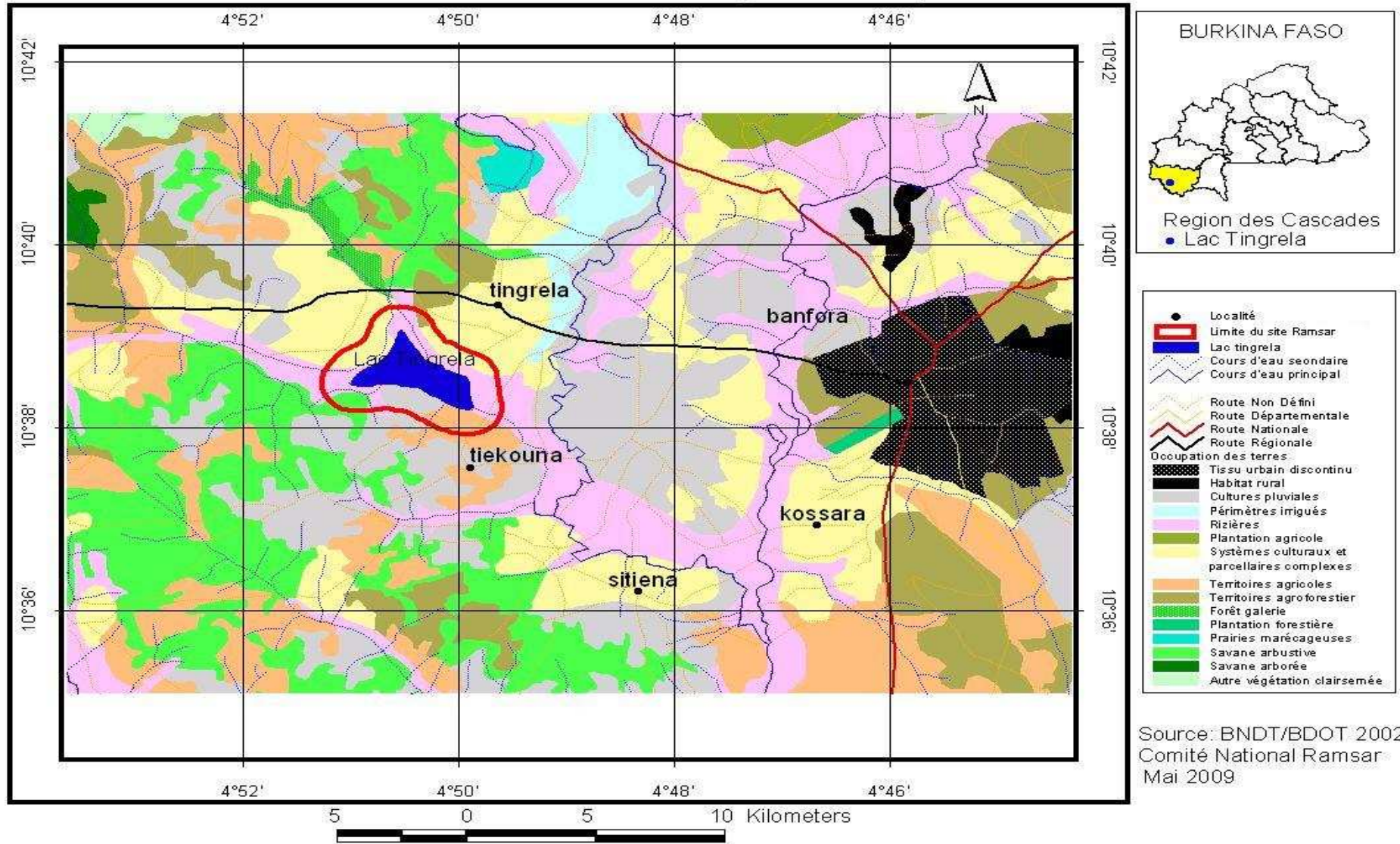
Département : Banfora

Village : Tingréla

Le lac est situé à 7 km environ de la ville de Banfora.

Le Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) de 1996 donne le nombre d'habitants suivants pour la localité de Tingréla : 3 261 habitants

LAC DE TINGRELA (SITE RAMSAR)



10. **Élévation** : (en mètres : moyenne et/ou maximale & minimale)

294 m d'altitude en moyenne

11. **Superficie** : (en hectares)

494 ha dont 364 ha pour le plan d'eau.

12. Description générale du site :

Bref paragraphe résumant les principales caractéristiques écologiques et l'importance de la zone humide.



Photo 1 : Une berge du lac de Tingréla (OUATTARA B.)



Photo 2 : Espèce végétale aquatique du lac de Tingréla (OUATTARA B.)

En raison de l'importance d'un point de vue écologique (il abrite des espèces fauniques telles que les hippopotames, les crocodiles et des espèces floristiques terrestres et aquatiques), le lac de Tingréla a été considéré par l'UICN depuis 1994 comme une zone de biodiversité. La région du lac de Tingréla bénéficie d'un climat favorable et de sols fertiles où s'exercent d'importantes activités de production notamment agricoles, pastorales et touristiques.

13. Critères Ramsar :

Cochez la case située sous chaque critère justifiant l'inscription de ce site Ramsar. Voir annexe II de la *Note explicative et mode d'emploi* pour les critères et les orientations concernant leur application (adoptés dans la Résolution VII.11). Tous les critères applicables doivent être cochés.

1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9

14. Justification des Critères mentionnés dans la rubrique 13 ci-dessus :

Justifier chaque critère l'un après l'autre, en indiquant clairement à quel critère s'applique la justification (voir annexe II pour des orientations sur les formes acceptables de justification).

Critère 1 : Lac naturel permanent, situé dans un milieu ouvert, constitue aujourd'hui une zone humide de son genre dans cette région biogéographique du Burkina Faso. Le site constitue un élément important pour la région dans la maîtrise des crues, la rétention saisonnière de l'eau et dans la stabilisation du climat.

Le lac de Tingréla est une zone humide continentale, pérenne. Il est une originalité naturelle et est représentatif de la région biogéographique par sa diversité biologique.

Critère 2 : Le lac de Tingréla abrite à nos jours des espèces vulnérables, menacées d'extinction, classées dans l'annexe 1 de la CITES pour le Burkina Faso ; il s'agit : de l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*, VU) et du crocodile (*Crocodylus niloticus*). Ces espèces sont donc intégralement protégées dans la législation burkinabé. Il est l'unique dans la région à abriter l'hippopotame, espèce intégralement protégée et classée dans l'annexe 1 de la CITES.

Critère 3 : De part son caractère sacré pour les populations du village Tingréla et de son genre biogéographique particulier dans la région, le site revêt une importance écologique et abrite d'importantes espèces animales notamment *Hippopotamus amphibius* et *Crocodylus niloticus*. La végétation ligneuse aux alentours du lac est caractérisée par *Isobertinia doka*, *Burkea africana*, *Parkia biglobosa*, *Terminalia spp...* et des espèces introduites dont la plus représentative est le manguier (*Mangifera indica*). On y recense aussi des espèces aquatiques (*Nymphaea lotus*, *Imperata cylindrica*, *Andropogon africana*, *Vetiveria senegalensis*). Celles-ci constituent des éléments qui participent énormément à la riche diversité biologique du site. En l'absence de tout recensement exhaustif des espèces du site, on ne peut pas, malheureusement, faire la comparaison avec d'autres données à l'échelle nationale.

Critère 4 : La région du lac de Tingréla relève aujourd'hui des zones de refuge écologiquement parlant du pays. Il abrite habituellement une population de plus d'une centaine d'hippopotames. La disponibilité de l'eau dans le lac en période de saison sèche (mars, avril, mai précisément) ou de crise climatique, constitue un atout à cet effet. Il sert de refuge pour l'hippopotame et le crocodile ainsi que certaines espèces de flore aquatique (*Nymphaea lotus*, *Imperata cylindrica*, *Andropogon africana*, *Vetiveria senegalensis* ...) dans des conditions difficiles de la région biogéographique.

Critère 8 : Le lac est alimenté par le cours d'eau Comoé et reste permanent durant toute l'année. Ce qui favorise la migration de certaines espèces aquatiques notamment les poissons pour leur reproduction. Comme exemple de poissons, on peut retenir : Claridées ou silures (*Clarias gariepinus*) et les Centropomidées ou capitaines (*Lates niloticus*) et Osteoglocidae (*Heterotis niloticus*), les Cichlidae (*Oreochromis niloticus*, *Sarotherodon galilaeus*, *Tilapia zillii*), les Schilberidae (*Schilbe mystus*), les Bagridae (*Auchenoglanis occidentalis*). Il favorise ainsi le développement du poisson et reste aujourd'hui vitale pour le bon fonctionnement de la vaste portion du réseau fluvial de la région, en amont ou en aval de la zone humide. Il entretient ainsi un bon processus écologique de la région biogéographique.

15. Biogéographie (information requise lorsque le Critère 1 et/ou le Critère 3 et/ou certains points du Critère 2

s'appliquent au site à inscrire) :

Nommer la région biogéographique où se trouve le site Ramsar et indiquer le système de régionalisation biogéographique appliqué.

a) région biogéographique :

Le lac de Tingréla appartient à la vaste région phytogéographique soudano-zambienne s'étalant du Sénégal à la Namibie en passant par la Somalie. Elle appartient au domaine phytogéographique soudanien. D'après Guinko (1984), elle est localisée précisément dans le secteur soudanien méridional, dans le district de la Comoé.

b) système de régionalisation biogéographique (citer la référence) :

Domaine sahélien

- Secteur sahélien strict
- Secteur sub-sahélien

Domaine soudanien

- Secteur soudanien septentrional
- Secteur soudanien méridional

cf. GUINKO (1984), FONTES et GUINKO (1995) ; Les Atlas J.A. (2001).

16. Caractéristiques physiques du site :

Décrire, le cas échéant, la géologie, la géomorphologie ; les origines - naturelles ou artificielles ; l'hydrologie ; le type de sol ; la qualité de l'eau ; la profondeur et la permanence de l'eau ; les fluctuations du niveau de l'eau ; les variations dues aux marées ; la zone en aval ; le climat général ; etc.

Le site couvre 364 ha. Il repose sur le socle du précambrien, précisément sur la série de Buem, constituée de roches métamorphiques. Le processus géomorphologique a donné dans la région le modèle birimien (collines et buttes). Selon l'étude du programme GIRE (2000), les sols de la région sont ferrugineux tropicaux lessivés par suite d'une pluviométrie abondante. Le climat est de type soudano-guinéen. C'est la zone la plus humide du pays avec une saison des pluies qui dure six mois et des maxima pouvant aller jusqu'à 1 300 mm par an. Les précipitations moyennes annuelles varient entre 1000 et 1 200 mm. Les températures varient de décembre à février entre 16-19 °C et 30-31 °C (saison fraîche) et de mars à mai entre 24-37 °C (saison chaude).

Le régime hydrologique du lac est de type tropical de transition. Avec environ 7 m de profondeur, le régime hydrologique du lac, de type naturel, est caractérisé par deux saisons bien contrastées : un régime de crue d'août à octobre durant la saison d'hivernage, avec des eaux abondantes, de bonne qualité, et un régime d'étiage de novembre à juillet avec de faibles débits.

17. Caractéristiques physiques du bassin versant :

Décrire la superficie, les caractéristiques géologiques et géomorphologiques générales, les types de sols principaux et le climat (y compris le type climatique).

Le lac de Tingréla appartient au bassin versant international de la Comoé, d'une superficie de 18 000 km². La Comoé prend sa source dans les falaises de Banfora. C'est un des bassins versants les plus denses du pays avec des ressources eau de surface et souterraine très appréciables. Le débit interannuel de la Comoé est de 644 Mm³ ; sa capacité de retenue d'eau est de 15,82 Mm³.

Avec un relief d'une altitude moyenne de 450 m, la région du bassin versant est très accidentée dans sa partie nord/ouest par une falaise gréseuse d'une hauteur de 100 m environ. On distingue trois types de sols : sols ferrugineux tropicaux, sols ferralitiques et sols alluviaux hydromorphes.

Le climat est de type chaud avec des températures oscillant de 16 à 37 °C.

18. Valeurs hydrologiques :

Décrire les fonctions et valeurs de la zone humide du point de vue de la recharge de l'eau souterraine, de la maîtrise des crues, du captage des sédiments, de la stabilisation des rives, etc.

Le lac de Tingréla remplit toute une série de fonctions et de valeurs dans le domaine de l'hydrologie. Quelques unes des plus importantes d'entre elles sont : l'alimentation de la nappe phréatique, l'épandage des eaux d'inondation, la rétention d'éléments nutritifs... Elles en témoignent de l'importance de la biodiversité et la stabilisation de microclimats.

19. Types de zones humides :

a) présence :

Encercler ou souligner les codes correspondant aux types de zones humides du « Système de classification des types de zones humides » Ramsar présents dans le site Ramsar. Les descriptions des codes correspondants aux types de zones humides figurent dans l'annexe I à la *Note explicative et mode d'emploi*.

Marine/côtière : A • B • C • D • E • F • G • H • I • J • K • Zk(a)

Continentale : L • M • N • O • P • Q • R • Sp • Ss • Tp • Ts • U • Va
• Vt • W • Xf • Xp • Y • Zg • Zk(b)

Artificielle : 1 • 2 • 3 • 4 • 5 • 6 • 7 • 8 • 9 • Zk(c)

b) dominance :

Énumérer les types de zones humides identifiés sous a) ci-dessus par ordre de dominance (en superficie) dans le site Ramsar, en commençant par le type de zone humide qui a la plus grande superficie.

Le lac est continental d'eau douce naturelle et permanente d'une superficie de 364 ha. Il est ~~unique de son genre dans la région biogéographique.~~

20. Caractéristiques écologiques générales :

Préciser la description, s'il y a lieu, des principaux habitats, types de végétation, communautés végétales et animales présents dans le site Ramsar, ainsi que les services écosystémiques du site et les avantages qui en sont issus.

Autour du lac se sont développées une forêt galerie et une prairie aquatique. Mais ces formations végétales en certaines parties font place à la culture maraîchère, aux cultures de riz et de maïs allant jusqu'aux berges à certains endroits.

Le régime hydrologique étant de type tropical de transition, le lit du lac comprend une dénivellation et donc une zone inondable entre le lit mineur et le lit majeur en période d'étiage et de crue.

Dans le plan d'eau, une riche végétation aquatique et marécageuse se développe. Les espèces dominantes étant : *Nymphaea lotus*, *Imperata cylindrica*, *Andropogon africana*, *Vetiveria senegalensis*. Le lac est en outre ceinturé par une grande zone inondable constituée de rizières. La végétation ligneuse aux alentours est caractérisée par *Isobertia doka*, *Burkea africana*, *Parkia biglobosa*, *terminalia spp*, des espèces introduites dont la plus représentative est le manguier (*Mangifera indica*). Les espèces fauniques suivantes sont observées : l'hippopotame (*Hippopotamus amphibius*), le Crocodile (*Crocodylus niloticus*) pour ce qui est des mammifères et Cormoran africain (*Phalacrocorax africanus*), Héron crabier (*Ardeola ralloides*), Héron pourpré (*Ardea purpurea*), Aigrette intermédiaire (*Egretta intermedia*), Chevalier guignette (*Tringa hypoleucos*), etc., pour les oiseaux.

21. Flore remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc. *Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.*

La flore terrestre représentative du lac est composée essentiellement de : *Isobertia doka*, *Burkea africana*, *Parkia biglobosa*, *terminalia spp*. et d'espèces introduites dont la plus remarquable est le manguier (*Mangifera indica*). Aussi, sa flore aquatique est prédominée par *Nymphaea lotus*, *Imperata cylindrica*, *Andropogon africana*, *Vetiveria senegalensis*, *Pistia stratiotes*, *Eichhornia crassipes*, *Azolla sp*, *salvinia sp*.

22. Faune remarquable :

Fournir des informations supplémentaires sur des espèces particulières et les raisons pour lesquelles elles sont remarquables (en complétant si nécessaire l'information fournie à la rubrique 14. Justifier l'application des critères en indiquant, par exemple, les espèces/communautés qui sont uniques, rares, en danger ou importantes du point de vue biogéographique, etc., en fournissant

des données de recensement. Ne pas ajouter ici de liste taxonomique des espèces présentes – cette liste peut être fournie en tant qu'information complémentaire à la FDR.

La faune remarquable dans le lac est l'hippopotame (environ une centaine d'individus), de poisson (capitaine - *Lates niloticus*, poisson chat - *Bagrus bayad*, carpes - *Tilapia zillii*, *Sarotherodon niloticus*, anguille - *Protopterus annectens*), de crocodile et d'oiseaux (Cormoran africain - *Phalacrocorax africanus*, Héron crabier - *Ardeola ralloides*, Héron pourpré - *Ardea purpurea*, Grande aigrette - *Casmerodius albus*, Dendrocygne fauve - *Dendrocygna bicolor*, Dendrocygne veuf - *Dendrocygna viduata*, Sarcelle à oreillons - *Nettapus auritus*...).



Photo 3: Un Hippopotame (OUATTARA B.)

23. Valeurs sociales et culturelles :

a) Décrire les éventuelles valeurs sociales et culturelles du site : p. ex., production halieutique, foresterie, importance religieuse, sites archéologiques, relations sociales avec la zone humide, etc. Établir la distinction entre l'importance historique/archéologique/religieuse et les valeurs socio-économiques actuelles.

Le lac constitue un patrimoine naturel, écologique, culturel, spirituel, social et économique pour les populations de Tingréla. Il leur permet de s'épanouir en équilibre avec le milieu naturel et également contribue à leur besoin. Il intervient inexorablement dans la production d'espèces végétales fruitières pour l'homme et fourragères pour le bétail ; il approvisionne en eau aux populations humaines et animales. Il est considéré comme un site sacré pour les populations du village Tingréla. Nos échanges avec les populations a permis de recueillir les informations suivantes : le lac est un site de rites culturels et religieux du village voir de la province Comoé (des sacrifices sont réalisés au niveau du lac pour tout événement, et en début de saison de pluies pour souhaiter la bonne pluviométrie).

Il permet le développement de cultures irriguées (maraîchage, jardinage...) de la pêche (production d'environ 25 tonnes/an). En effet, depuis 1981, un groupement (20 membres) de producteurs de poisson avait été mis en place à Tingréla par le projet KFW-FAO, mais malheureusement ce groupement ne fonctionne plus.

La population est essentiellement composée des groupes ethniques suivants : Karabora, Gouins et des migrants Mossi. Les activités des populations sont l'agriculture, l'élevage et la pêche. On note aussi l'exploitation du vin de palme (Bangui) qui vient en complément aux activités de base.

b) Le site est-il considéré d'importance internationale parce qu'il possède, outre les valeurs écologiques pertinentes, des valeurs culturelles importantes, matérielles et non matérielles, liées à ses origines, à la conservation de la nature et/ou au fonctionnement écologique ?

Si oui, cocher cette case et décrire cette importance selon l'une, au moins, des catégories suivantes :

- i) sites qui fournissent un modèle d'utilisation rationnelle des zones humides, comme démonstration de l'application de connaissances et méthodes traditionnelles de gestion et d'utilisation conservant les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- ii) sites possédant des traditions ou un passé culturels exceptionnels datant de civilisations passées qui ont eu une influence sur les caractéristiques écologiques des zones humides ;
- iii) sites sur lesquels les caractéristiques écologiques des zones humides dépendent de l'interaction avec les communautés locales ou les populations autochtones ;
- iv) sites sur lesquels des valeurs non matérielles dignes d'intérêt sont présentes, par exemple des sites sacrés, et dont l'existence est étroitement liée avec le maintien des caractéristiques écologiques de la zone humide.

Le lac est la raison d'être des populations de Tingréla selon leur propos. La disparition de ce lac engendrerai également la disparition de certaines coutumes pratiquées et par conséquent la disparition de la population du village. Les sacrifices sont annuellement réalisés au niveau du lac pour demander la bonne pluviométrie et également en cas de décès du chef de village une autorisation est demandée aux services des Eaux et Forêts pour prélever un hippopotame dont le lac abrite pour les cérémonies coutumières. Les caractéristiques écologiques intéressantes de la zone sont intimement liées donc à son caractère sacré pour les communautés.

24. Régime foncier/propriété :

a) dans le site Ramsar :

Les terres autour du lac appartiennent à des propriétaires détenteurs de droit que sont les Karabora et les Gouins.

L'Etat et ses démembrements administratifs se chargent du patrimoine national. Les collectivités villageoises se hargent de l'exploitation des productions locales.

b) dans la région voisine :

Les terres de la région voisine appartiennent également à ces détenteurs de droit que sont les Karabora et les Gouins.

25. Occupation actuelle des sols (y compris l'eau) :

a) dans le site Ramsar :

Aucune statistique n'est disponible, mais sur le terrain, on constate au niveau des berges des cultures maraîchères, des champs de riz et de maïs. On observe également des vergers de manguiers et de goyaviers. L'eau du lac est utilisée pour l'exploitation agricole comme pour l'alimentation humaine et animale. Les ressources alimentaires répondent aux besoins de

consommation des communautés riveraines ; le surplus étant mis sur les marchés de ces localités et sur la ville de Banfora. A ces activités s'ajoutent la pêche et le tourisme. L'activité cotonnière pratiquée dans le bassin cotonnier de l'Ouest du Burkina Faso, n'est observable dans aucune zone proche du lac.

b) dans la région voisine/le bassin versant :

On constate une forte activité agricole composée essentiellement de maïs. La riziculture, la plantation de banane et la culture de canne à sucre sont également pratiquées dans cette région.

26. Facteurs (passés, présents ou potentiels) défavorables affectant les caractéristiques écologiques du site, notamment les changements dans l'occupation des sols (y compris l'eau) et les projets de développement :

a) dans le site Ramsar :

Le phénomène de l'atterrissement est très important et en cours de manière active surtout du côté des berges sud-est. Nos informateurs sur place nous ont affirmés que les villageois ont dû se regrouper pour dégager une voie de passage sur cette rive est, d'où les gens prennent les pirogues pour aller vers les autres rives, notamment ouest et nord. Du côté nord-est, un premier front du processus est déjà achevé, puisqu'un de nos informateurs nous a affirmé que le plan d'eau allait, il y a de cela 30 à 40 ans, bien au-delà du niveau actuel du rideau d'arbres qui occupe une partie de cette berge nord-est.



Photo 4 : Utilisation d'une berge par les populations et le bétail (OUATTARA)

b) dans la région voisine :

L'étude du programme GIRE (2000) en a déjà établi l'inventaire de quelques facteurs affectant l'écologie du site :

- l'envasement et l'ensablement progressif de la mare suite aux activités agricoles et l'érosion des sols dans le bassin versant,
- apparition d'auréoles de désertification autour du lac du fait de piétinement des animaux et de la mauvaise gestion des terres,
- le risque de pollution de la mare par les engrais chimiques utilisés dans la riziculture, le maraîchage et l'agriculture, la culture de la canne à sucre,

- etc.

Les facteurs défavorables sont essentiellement la pollution, la dégradation des sols et la désertification des sols liées aux activités humaines et aux ruissellements des eaux.

27. Mesures de conservation en vigueur :

Pour le moment aucune mesure de conservation n'est encore en vigueur dans la zone humide à part les actions de sauvetage des voies de passage entre les berges que réalisent les populations de temps en temps.

a) Faire la liste des catégories et statuts juridiques des aires protégées au plan national et/ou international, y compris les relations aux limites du site Ramsar ;

En particulier, si le site est en partie ou totalement un Bien du patrimoine mondial et/ou une Réserve de biosphère de l'UNESCO, veuillez donner le nom du site selon ces inscriptions.

b) Le cas échéant, faire la liste des catégories UICN pour les aires protégées (1994) qui s'appliquent au site (cocher la case ou les cases pertinente(s))

Le lac n'a pas encore fait l'objet d'un classement de niveau national et international, bien que le programme de l'UICN du Burkina Faso l'ait retenu comme zone de biodiversité et de tourisme depuis 1994. L'état de conservation acceptable du lac aujourd'hui est lié tout simplement à son caractère sacré pour les communautés locales.

Ia ; Ib ; II ; III ; IV ; V ; VI

c) Existe-t-il un plan de gestion approuvé officiellement ? Est-il appliqué ?

La zone n'a bénéficiée d'aucun plan de gestion encore élaboré.

d) Décrire toute autre pratique de gestion actuelle :

La zone ne semble pas aujourd'hui faire l'objet de suivi direct en terme de plan d'action conservatoire de la part des différents intervenants, les services techniques (de l'agriculture de l'hydraulique et des ressources halieutiques, de l'environnement et du cadre de vie, des ressources animales et de l'ONTB), la Mairie de Banfora et les communautés riveraines.

Une taxe de 2000 F CFA, perçue sur les pirogues, est ainsi répartie :

- piroguier : 500 FCFA
- collecteur : 100
- village : 300
- préfecture : 200
- ONTB : 900

28. Mesures de conservation proposées mais pas encore appliquées :

Par exemple, un plan de gestion en préparation ; une proposition officielle de création d'une aire légalement protégée, etc.

Il y a lieu de préciser qu'avec le processus de décentralisation, la Mairie de Banfora est le gestionnaire du lac. Les autres services déconcentrés de l'Etat interviennent comme des prestataires de service. A nos jours, aucune mesure de conservation n'a été proposée par les gestionnaires. Nos échanges avec ceux-ci ont révélé qu'ils ne disposaient pas de moyens pour des interventions.

29. Recherche scientifique en cours et équipements :

Par exemple, expliquer les projets de recherche en cours, y compris la surveillance de la diversité biologique ; indiquer s'il existe une station de recherche de terrain, etc.

Pour le moment aucune recherche scientifique n'est en cours dans le site, et à part les pirogues utilisées pour les excursions d'observation, aucun autre équipement n'est présent.

30. Activités actuelles de communication, éducation et sensibilisation du public (CESP) relatives au site ou bénéfiques au site :

Par exemple, centre d'accueil de visiteurs, tours d'observation et sentiers nature, brochures d'information, infrastructures d'accueil pour les écoles, etc.

Il n'y a pas un programme de CESP formellement établi par les acteurs. Mais l'importance de la diversité biologique du lac intéresse plus d'un acteur. On peut citer la Direction Régionale chargée des Eaux et Forêt qui intervient en sensibilisant la population pour la sauvegarde des hippopotames et des crocodiles qui favorisent le tourisme dans le village. Ce sont des espèces protégées par des conventions internationales dont le Burkina Faso est signataire.

Aussi, certains occidentaux touristes au cours de leur visite au lac essaient de sensibiliser la population à la protection de ce patrimoine naturel.

En période de vacances, des excursions sont également organisées par des structures (étatiques ou privés) ou des associations de l'éducation dans la zone pour sensibiliser les élèves, étudiants et professionnels de l'importance de la préservation de l'environnement.

Des infrastructures hôtelières de type traditionnel existent dans la zone pour l'accueil des visiteurs du lac.

31. Loisirs et tourisme actuels :

Indiquer si la zone humide est utilisée à des fins de loisirs et/ou tourisme ; mentionner le type, la fréquence et le nombre de visiteurs.

Bien qu'aucun aménagement ne soit réalisé en terme d'attraction touristique, il est heureux de constater que le site reçoit annuellement des touristes aussi occidentaux que nationaux. Les échanges avec la population nous indiquent qu'en période de flux touristique le site reçoit de 10 à 20 t/j occidentaux et de 2 à 15 t/j nationaux.

C'est un site touristique avec une présence importante d'environ une centaine d'hippopotames.

Les communautés riveraines gèrent le passage des touristes sur le lac et en perçoivent des taxes. Selon l'agent de perception rencontré sur place, la première taxe est de 1 000 F CFA et se décompose comme suit :

- collecteur : 100 F CFA
- préfecture : chiffre non précisé,
- village : chiffre non précisé,
- ONTB : chiffre non précisé (ONTB : Office National du Tourisme Burkinabé).

32. Juridiction :

Indiquer la juridiction territoriale, par exemple état/région et fonctionnelle/sectorielle, par exemple ministère de l'Agriculture/ministère de l'Environnement, etc.

Le Gouvernorat de la Région des Cascades au (00226) 20 91 03 44, fax : (00226) 20 91 07 70 la Mairie de Banfora au (00226) 20 91 02 43 pour l'administration territoriale et l'Office Nationale du Tourisme Burkinabé et la Direction provinciale de l'Environnement et du Cadre de Vie au (00226) 20 91 00 07 à des fins de conservation.

33. Autorité de gestion :

Fournir le nom et l'adresse du bureau, de l'organisme, de l'organisation directement responsable de la gestion de la zone humide. Dans la mesure du possible, fournir aussi l'intitulé du poste et/ou le nom de la personne ou des personnes responsables pour la zone humide.

Secrétariat Général de la Mairie de Banfora
BP 41. Banfora

Tél. (00226) 20 91 02 43
Ministère de l'Environnement et du Cadre de Vie
03 BP 7044 Ouagadougou 03. Burkina Faso.
Tél. : (00226) 20 91 00 07

34. Références bibliographiques :

Références scientifiques et techniques seulement. Si un système de régionalisation biogéographique est appliqué (voir 15 ci-dessus), veuillez indiquer la référence complète de ce système.

FONTES. J., et GUINKO. S. (1995) : *Carte de la végétation et de l'occupation du sol du Burkina Faso*. Notice ; Ministère Coopération Française – Projet Campus (88 313 101) ; 53 pages + annexes.

GUINKO, S. (1984) : *Végétation de la Haute Volta*. Thèse Doc. Etat Sc. Nat. Univ. Bordeaux III. 2 volumes. 394 pages.

JEUNE AFRIQUE. (2001) : *Les Atlas de l'Afrique. Burkina Faso* / les éditions J.A. 57 bis, rue d'Auteuil – 75016 Paris – France ; 62 pages.

Ministère de l'Environnement et de l'Eau, Direction Générale de l'Hydraulique, Gestion Intégrée des Ressources en Eau (GIRE) (2000) : *Le bilan des écosystèmes humides et de leur vulnérabilité*. Version provisoire. Ouagadougou ; 50 pages + annexes 6:105 pages.

OUEDA G., LUNGREN C. et BELEMSOBGO U. (2001): *Zones d'importance pour la conservation des oiseaux (ZICO) au Burkina Faso*. BirdLife, UNDP, GEF, version provisoire, Ouagadougou, 112 pages.

UICN, (1994) : *Zones Humides du Burkina Faso. Compte rendu d'un séminaire sur les zones humides du Burkina Faso*. Ouagadougou, 290 pages.

Veuillez renvoyer à l'adresse suivante: Secrétariat de la Convention de Ramsar, rue Mauverney 28, CH-1196 Gland, Suisse. Téléphone: +41 22 999 0170 • Télécopie: +41 22 999 0169 • Courriel: ramsar@ramsar.org